

A l'attention de Monsieur le Maire,
Pour la réunion du 12 décembre.

« Réaménager la zone de la Geneste en harmonie avec l'environnement » phrase extraite de Buc Info, novembre décembre 2024.

Si réaménager cette zone (succession H. Barberot) semble signifier : abattage des lauriers (entretenus pour la plupart par copropriétaires de la rue de la Ferme) abattage des arbres de haute tige, bref de tous les arbres, en bordure de notre résidence, juste de l'autre côté de nos palissades, grillages, comme cela nous a été révélé par M. Million-Rousseau chargé de l'urbanisme, M. Grasset, notre maire, se ferait alors complice de cette destruction de végétation, à l'heure du réchauffement climatique... Quel bon sens! et surtout quel constat de complicité avec un promoteur qui ne se sent pas gêné d'orchestrer tout cela à 6 mètres ? de nos clôtures = 6 grands pas!!! apprenions nous dernièrement après avoir parlé de 8 mètres en juin dernier.

Nous sommes étonnés de lire dans le magazine Buc Info nov/déc 2024 :

«Logements au sein d'une composition paysagère reconstituée par une amplification du boisement » (??)

« volonté de renforcer, le rideau de verdure », nous ont rapportée nos deux représentants de notre copropriété reçus en juin 2024, à notre demande, par M. Million-Rousseau, mais quel rideau de verdure? quand tous les arbres situés à 6 m de nos clôtures seront abattus, car à 6 m, distance minimum légale seront construits : petit immeuble de 21 logements sociaux, des logements en habitat collectif de petite taille, 10 maisons individuelles, d'un parking...

Il y a peu de temps les copropriétaires de la rue de la Ferme ont découvert « l'illustration de l'OAP 7 » dans le magazine Buc Info, nov/dec 2024.

Vous dites que c'est un projet privé certes (succession Monsieur Barberot) déjà retoqué par vos soins, une première fois, mais en entendant M. Million-Rousseau vous avez fait vôtre ce projet, ce plan, sans aucune concertation avec les copropriétaires de la rue de la Ferme.

En juin 2024, il a été affirmé à nos deux représentants de notre copropriété, que la mairie ne disposait pas de visuel sur l'immeuble de 21 logements sociaux, hauteur de 10,50 m environ. Quelle opacité !

À l'heure actuelle qu'en est-il?

Vous nous laissez nous faire imposer cette implantation (illustration OAP 7) avec un immeuble HLM qui ne se trouve pas au centre comme l'affirmait M. Million-Rousseau, chose que nous avons démontrée en la pointant du doigt sur le « plan » lors de la réunion chez Monsieur Bouvier au 9 rue de la Ferme, à notre demande.

C'est pourquoi nous vous demandons de faire implanter cet immeuble dans la moitié supérieure au centre et non comme il se trouve sur l'illustration OAP 7.

Les AVB ont été invités par vous Monsieur Grasset à la présentation de ce projet en juin 2024 avant même que nos deux représentants du syndic Jolie Ferme, ne soient reçus à

notre demande par M. Million-Rousseau et ne semblent pas du tout avoir réalisé l'abattage, la destruction à venir de l'autre côté de nos jardins.

Nous habitons depuis plus de 30 ans, rue de la Ferme, choix de vie pour la qualité de vie à Buc, qui n'a pas été démentie jusqu'à là.

Les grands frênes sont élégants, les hiboux, tourterelles, pigeons ramiers, écureuils, mésanges etc... peuplent cette végétation, et peut-être zone humide à conserver pour la biodiversité!

En souhaitant que vous preniez en considération nos remarques quant à ce futur projet désolant par certains aspects, nous vous prions, Monsieur le Maire, de croire en notre considération.